



Certificat de nationalité

Par **Hadjer sad**, le **22/01/2019** à **19:01**

Bonjour je suis la fille d'un pere francais et je réside en france a thionville marié depuis 3 ans a un francais j'ai une carte de residence de 10 ans .

A chaque fois que je dépose tout un dossier complet pour me faire délivrer le certificat de nationalité , Mr le greffier envoi mon dossier a paris Alors que je réside en france

Sa fait trois ans que sa dure cette affaire ,née d'un pere français ,ancien combattant ,vie en france chez moi

Pouriez vous me conseiller qu'elle démarche doi-je faire pour faire valoir mes droits. Merci a vous

Par **youris**, le **22/01/2019** à **20:06**

bonjour,

si vous êtes né de père français, vous êtes automatiquement français par filiation paternelle, je ne comprends pas pourquoi vous avez une carte de résidence.

à quel endroit à Paris ?

le greffier vous a-t-il dit pour quelles raisons, il ne pouvait vous délivrer ce CNF ,

SALUTATIONS